



Réf : 23/SC-OLUCOME/11/2014

Bujumbura, le 24/11/2014

A Son Excellence Monsieur le Président de la République du Burundi avec les assurances de notre plus haute considération ;

**Transmis Copie Pour Information à :**

- Son Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale avec les assurances de notre très haute considération ;
- Son Excellence Monsieur le Président du Sénat avec les assurances de notre très haute considération ;
- Son Excellence Monsieur l'Ombudsman de la République du Burundi avec les assurances de notre très haute considération ;

à

Bujumbura

**Objet :** Vol du patrimoine public : Cas de  
l'actuel Palais présidentiel

Excellence Monsieur le Président de la République,

Nous avons un grand honneur de nous adresser auprès de votre plus haute autorité pour évoquer les non dit autour du Palais présidentiel de Bujumbura.

En effet, Excellence Monsieur le Président de la République, l'OLUCOME a fait des investigations très fouillées à propos du dossier du palais présidentiel de Bujumbura qui a déjà abrité plusieurs chefs d'Etat burundais jusqu'à ce jour. Autour des années 1970, l'ancien Président de la République du Burundi, Michel MICOMBERO aurait bénéficié, à titre privé, d'un terrain de la part des Pères Jésuites. Le Président MICOMBERO aurait, entre 1970 et 1994, contracté un crédit bancaire auprès de la CADEBU, d'une valeur de cinq millions de francs burundais (5.000.000 Fbu), et il aurait commencé à construire dans sa parcelle. Cependant, il paraîtrait que cette somme aurait seulement servi à construire la fondation. Le Président MICOMBERO aurait donc demandé au Gouvernement de contracter un autre crédit pour achever les constructions. Mais il aurait tout de même gardé le titre de propriété sur lui.

Par la suite, le Gouvernement aurait contracté un autre crédit bancaire. Deux ministres d'alors auraient concrétisé cette affaire. Il s'agirait de Monsieur Longin KANUMA, Ministre des Travaux Publics, et de Monsieur HICUBURUNDI, Ministre des Finances d'alors. Et Monsieur Gaëtan NIKOBAMYE qui fut Secrétaire Général à la Présidence de la République aurait facilité ces mouvements. Le vote du budget de l'Etat à cette époque aurait eu lieu pour prévoir une somme d'argent alloué à l'achèvement des constructions. La société AMSAR aurait eu ce marché.

Cependant, le président Michel MICOMBERO a été déchu le 1<sup>er</sup> novembre 1976 alors que les crédits bancaires contractés n'auraient pas encore été tous payés. Ainsi, Edouard NZAMBIMANA, 1<sup>er</sup> Ministre et Ministre des Travaux Publics sous Jean Baptiste BAGAZA aurait pris le dossier en main, selon les sources de l'OLUCOME.

Toujours dans le cadre de ces investigations, l'OLUCOME s'est rendu au Ministère des Finances et de la Planification du Développement Economique pour voir comment les frais de locations de ce palais sont versés. Ces derniers nous ont dit qu'ils n'en savent pas grand-chose, car c'est la Présidence qui paierait cette location avec son budget lui alloué à titre de tranche mensuel sur son budget annuel. L'OLUCOME s'est rendu, par la suite, à la Présidence de la République pour demander des éclaircissements à propos de ce dossier. Mais, on nous a renvoyé au Ministère en charge des travaux Publics et de l'Equipement. Ces derniers ont affirmé ne pas détenir

des informations à propos, mais ont précisé que le Palais présidentiel n'est pas inscrit sur la liste des bâtiments de l'Etat en location et qu'aucun document ne met ce palais dans le patrimoine de l'Etat. Mais tous s'accordent à dire que le palais appartiendrait à la famille MICOMBERO. Or, Et les Chefs d'Etat comme BAGAZA, BUYOYA, NTARYAMIRA, NTIBANTUNGANYA, NDAYIZEYE, NKURUNZIZA ont tous habité dans ce palais. Le constat de l'OLUCOME est donc que la conservation des documents publics reste une grande problématique, de sorte que les biens de l'Etat disparaissent gratuitement.

Excellence Monsieur le Président de la République, visiblement, les biens de l'Etat semblent délaissés au profit de tous les spéculateurs. D'autres dossiers qui s'ajoutent à ce dernier peuvent étayer cette thèse. Prenons par exemple le cas qui s'observe aujourd'hui au quartier NYABUGETE- KIZINGWE où des gens se partagent aisément les terres de l'Etat sans que les autorités ne lèvent le petit doigt pour les en empêcher et les sanctionner par la suite. Nous citons aussi le cas du quartier G6 de la commune urbaine de NGAGARA où des gens veulent s'attribuer illégalement les terres domaniales de l'Etat, à travers la Commission Nationale des Terres et Autres Biens (CNTB) qui aurait exhaussé leur demande. Pire, certains de ces acquéreurs de mauvaise foi seraient déjà entrain de vendre ces lopins de terres qui, en réalité, appartiennent à l'Etat alors que le dossier est toujours en cours. Ce qui va causer d'énormes difficultés comme celles qui s'observent à KINYANKONGE où des escrocs ont vendu des terres qui ne les appartiennent pas, visiblement sous couverts de certaines hautes autorités du pays.

En outre, pour le moment, l'OLUCOME est informé qu'il y aurait un groupe d'individus qui se nomment « Association des Commerçants du Burundi » qui voudraient s'attribuer la parcelle et toutes les infrastructures qui abritent le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture. Des procédures auraient même commencé, Excellence. Nous prévenons que si l'Etat ne devient pas vigilant, tout le patrimoine public sera, sous peu, dans les mains des escrocs qui manipulent certaines institutions publiques, sous couvert probablement de certaines autorités véreux qui cherchent leurs propres intérêts au détriment de l'intérêt général.

L'OLUCOME constate qu'il y a des particuliers dépouillés injustement de leurs biens sous les anciens régimes, et l'Etat dont les biens sont régulièrement volés par des gens qui ne cherchent que leurs propres intérêts. Cependant, nous demandons qu'il y ait justice et équité dans le traitement de ces dossiers.

Comptant sur votre rapide intervention pour la protection des biens publics, nous vous prions d'agréer, Excellence Monsieur le Président de la République, l'expression de notre plus haute considération.



C.P.I à :

- Son Excellence Madame la Ministre des Travaux Publics et de l'Equipement ;
- Son Excellence Monsieur le Ministre l'Environnement, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du territoire ;
- Son Excellence Monsieur le Ministre à la Présidence chargé de la Bonne Gouvernance et de la Privatisation ;
- Son Excellence Monsieur le Ministre des Finances et de la Planification du Développement Economique ;
- Monsieur le président de la Commission Nationale des Terres et Autres Biens (CNTB) ;
- La Famille Michel MICOMBERO.

à Bujumbura